

Procès - verbal

du comité interdépartemental de coordination pour la science et la recherche,  
du 27 novembre 1972, à 9 heures, à Berne

---

Présents: MM. Prof. U. Hochstrasser (Président), AWF

Membres: Prof. F. Aebi, EMD  
E. Hauri, GD PTT  
C. Kellerhals, EVD  
A. Liener, EMD  
R. Madöry, EVD  
W. Martel, Secrétaire général EDI  
W. Pfister, EVED  
J.-Cl. Richard, EFZD  
H. Schär, EJPD  
E. Vallotton, Ministre, EPD

Invités: B. Böhlen, EDI (Office de la protection de l'environnement)  
M. Boesch, Bibl. centrale du Parlement et de l'administration fédérale  
T. Bosnyak, Secrétariat du Conseil de la science

Secrétariat: H.F. Enzmann, AWF  
C. Peter, AWF  
R. Forclaz, AWF (procès-verbal)

Ordre du jour:

1. Genehmigung der Traktandenliste
2. Genehmigung des Protokolles der Sitzung vom 5. Juni 1972 und Mitteilungen des Vorsitzenden
3. Erfassen der Studien in der Bundesverwaltung (Orientierung)
4. Stand der Auswertung der Forschungsumfrage über dringliche Forschungsbedürfnisse durch den Schweizerischen Wissenschaftsrat (Orientierung)

5. Wissenschaftsbudget
6. Arbeitsgruppe für Umweltforschung
7. Neukonzipierung der wirtschaftlich motivierten Forschungsförderung (Orientierung)
8. Vergeben von Forschungsaufträgen, Mandat für eine Arbeitsgruppe über die Methodik der Auftragsvergebung und Auftragsüberwachung
9. Mandat der Arbeitsgruppe über die Betreuung unserer Beteiligung an internationalen wissenschaftlichen Arbeiten
10. Verschiedenes

### Point 1

Le Président souhaite la bienvenue aux participants à la séance. Aucune remarque n'est formulée à propos de l'ordre du jour; les différents points seront donc traités dans l'ordre prévu.

### Point 2

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 1972 est approuvé.

Communications du Président:

#### a) Groupes de travail constitués par le comité

La question se pose de savoir si ces groupes doivent faire rapport par écrit ou oralement. Sur proposition de M. Martel, il est décidé de demander aux groupes de travail un rapport écrit à la fin de l'année. En cas de nécessité, ces groupes de travail peuvent soumettre des problèmes particuliers au comité.

#### b) Dépouillement de l'enquête sur la recherche dans l'administration fédérale

Le rapport final a été rédigé dans sa première version; il y a lieu d'attendre la version définitive pour se prononcer à ce sujet.

#### c) Etat des membres

La liste mise à jour a été adressée aux membres du comité. Il y a un changement à cette liste en ce qui concerne le département politique: M. Wermuth est remplacé par M. Andres. D'autre part, on a demandé si l'on ne pourrait pas augmenter pour certains départements le nombre de représentants, fixé à deux par l'arrêté du Conseil fédéral, étant donné l'intérêt manifesté par certains services (Division de l'agriculture, Office de la protection de l'environnement, par ex.) pour une participation aux travaux du

comité.

Sur proposition de M. Kellerhals, il est décidé de s'en tenir à la pratique adoptée jusqu'ici: inviter des spécialistes lorsqu'il s'agit de problèmes spécifiques, sans qu'ils soient nécessairement membres du comité. De même, lorsqu'on traitera d'un problème concernant tel groupe de travail, il conviendra d'inviter le président de ce groupe de travail.

d) Secrétariat

M. Enzmann, de la Division de la science et de la recherche, quittant le service de la Confédération, le secrétariat du comité sera dorénavant assumé par M. Peter, adjoint scientifique à la Division de la science et de la recherche.

Le Président remercie M. Enzmann pour les services rendus.

e) Dates des prochaines séances

Les séances pour 1973 sont fixées aux 14 mai et 12 novembre 1973.

Point 3

M. Boesch fait rapport au sujet de l'état de l'enquête sur les mandats pour des études scientifiques dans l'administration fédérale. Jusqu'à maintenant, une centaine de réponses sont parvenues à la Bibliothèque centrale du Parlement et de l'administration fédérale. Le questionnaire a, dans l'ensemble, fait ses preuves. Une cartothèque a été constituée selon trois critères: mandant, mandataire et mot-clé. Un premier bulletin d'information sera publié à ce sujet à la fin de l'année; y seront joints le questionnaire et la lettre d'accompagnement. A partir de l'année prochaine, il est prévu de publier périodiquement (une fois par mois) des informations au sujet de l'enquête, vu que la Bibl. du Parlement et de l'administration disposera d'un collaborateur à plein temps. Il faut prévoir de désigner un responsable par département. Jusqu'ici, il n'y a pas eu de double emploi avec l'enquête faite par le Bureau fédéral de statistique; cette dernière recense les thèmes de recherches en général, alors qu'il ne s'agit ici que d'études particulières.

M. Enzmann fait remarquer que tous les services n'ont pas encore reçu les questionnaires; les secrétaires généraux devraient veiller à la chose.

Le Président relève que les deux enquêtes se complètent; il est possible de contrôler sur la base des annonces de mandats pour des études scientifiques si les informations des services sur leurs thèmes de recherche sont correctes et complètes.

M. Martel manifeste un certain scepticisme à l'égard de cette enquête: étant donné qu'on se trouve dans une phase expérimentale, il serait indiqué de demander si cette entreprise correspond vraiment à un besoin et si elle a abouti à des résultats positifs.

M. Boesch assure les membres que des informations seront publiées périodiquement à partir de l'année prochaine. Il est également prévu d'en profiter pour inviter les différents services à envoyer leurs réponses.



Point 4

M. Bosnyak fait rapport sur l'état du dépouillement de l'enquête du Conseil de la science sur les besoins urgents en recherche (le rapport in extenso figure en annexe au procès-verbal).

Le Président remercie M. Bosnyak pour son exposé et souligne que le rapport de Conseil de la science devra faire l'objet d'une discussion approfondie lors de la prochaine séance du comité. Le problème de l'encouragement à motivation socio-politique demeure encore en suspens. Une enquête faite en Grande-Bretagne au sujet de l'encouragement de la recherche est arrivée à la conclusion que l'administration devrait encourager la recherche dans une mesure plus grande que ce n'était le cas jusqu'à maintenant. En Suisse, on tend actuellement à attribuer toutes les compétences en matière de recherche au Fonds national, qui jouit d'une large autonomie. Mais l'administration doit aussi s'intéresser à la recherche; elle doit <sup>en</sup> particulier étudier la possibilité d'attribuer elle-même des mandats de recherche. Elle doit aussi se demander ce qu'elle peut faire pour contribuer à la réalisation des recommandations du Conseil de la science. Le développement rapide de la recherche rend nécessaires certaines modifications dans le système actuel. En ce qui concerne la proposition de M. Bosnyak au sujet de la création de groupes de travail, elle permettrait de gagner du temps; le problème de la réalisation des recommandations est particulièrement urgent et on pourrait constituer, maintenant déjà, un groupe de travail chargé de s'en occuper.

M. Madöry estime que la question mérite réflexion et qu'il serait préférable de l'étudier à tête reposée; aussi propose-t-il que l'exposé de M. Bosnyak soit joint au procès-verbal et qu'une décision soit prise ensuite seulement.

M. Aebi est du même avis.

Le Président: Il serait souhaitable qu'un petit groupe de travail puisse étudier les recommandations du Conseil de la science, de façon à ce que des propositions concrètes puissent être présentées en mai, lors de la prochaine séance du comité. La Division de la science et de la recherche prendrait contact avec les membres au sujet de la composition de ce groupe de travail.

M. Vallotton approuve la proposition de M. Madöry; il propose une solution conciliant les deux points de vue: après avoir étudié le rapport de M. Bosnyak, les membres pourraient annoncer leur intérêt à une collaboration au groupe de travail dont le principe est décidé aujourd'hui.

Cette proposition est acceptée: le rapport Bosnyak sera envoyé aux membres du comité avec le procès-verbal, et ceux-ci sont priés d'informer la Division de la science et de la recherche de leur intérêt éventuel à une collaboration à l'un des groupes de travail. Le groupe pour l'étude du problème de la réalisation des recommandations du Conseil de la science sera ensuite constitué, alors que le groupe

chargé d'étudier le problème de la politique de la recherche en général sera créé plus tard.

### Point 5

M. Peter a proposé un document concernant le budget scientifique, qui vise à fournir un instrument de travail à ceux qui s'occupent \* la justification des crédits, mais le groupe de travail proposé serait chargé de créer un cadre où seraient classées les diverses rubriques concernant la recherche.

Le Président: Il faut procéder par étapes; il n'est pas encore question de répartir les montants, mais il s'agit de constater ce qui peut entrer, par une classification fonctionnelle, dans le cadre du budget scientifique. Cela doit aussi être mis au point avec l'Administration des finances. Les expériences faites montrent que l'instrument de la planification du budget pourrait mieux fonctionner.

M. Richard remarque, à propos d'un passage en page 2 du document où il est question de "toute la recherche et rien que la recherche", que la conception de la classification fonctionnelle du budget de la Confédération ne comprend pas seulement les dépenses de recherche; c'est pourquoi l'Administration des finances ne peut accepter l'application de cette phrase. Les dépenses administratives nécessaires à la recherche sont en effet englobées dans les dépenses de la Confédération pour la recherche, et il n'est pas possible d'envisager seulement les dépenses de la recherche elle-même.

M. Peter: Le secrétariat est parfaitement conscient du problème, et la liste des rubriques (p. 4 du document) en tient compte; la rubrique "infrastructure pour la recherche" est prévue pour de telles dépenses.

M. Richard suggère la participation d'un représentant de l'Administration des finances au groupe de travail.

M. Martel demande où figurent les universités dans le budget; il est, selon lui, impossible de les omettre. Il conviendrait de les faire figurer sous un poste séparé.

Le Président: Le budget scientifique doit être envisagé comme un instrument en vue de l'utilisation rationnelle des moyens financiers. Il est fait abstraction des universités dans le budget; d'une part, elles sont pratiquement financées exclusivement par le DFI et aucun problème de coordination ne se pose comme c'est le cas pour la recherche; d'autre part, il n'y a pas de classification fonctionnelle pour les dépenses des universités, dont environ un tiers est consacré à la recherche. Mais si, actuellement, le budget scientifique est uniquement un budget pour la recherche, il paraît souhaitable d'y inclure aussi l'enseignement dans un avenir plus ou moins rapproché: avec les nouveaux articles constitutionnels sur l'enseignement, la responsabilité de la Confédération s'étendra aussi à ce domaine.

\* de la planification. Il ne s'agit pas de faire des recommandations concernant .....



M. Peter: Il faut travailler avec des données précises pour établir le budget scientifique; or il n'est pas possible de distinguer la recherche et l'enseignement dans les EPF. A un stade ultérieur, on peut envisager de tenir compte aussi de la recherche faite dans les EPF, mais la chose est difficile à réaliser pour les phases préliminaires. En ce qui concerne les universités cantonales, il est de toute manière impossible de les prendre en considération, puisqu'il s'agit du budget de la Confédération.

Le Président: Les dépenses globales de la Confédération pour l'enseignement et la recherche devraient figurer dans le budget scientifique, qui serait aussi un "Bildungsbudget" et pas seulement un "Forschungsbudget". Il faut envisager ce qu'on peut faire avec un budget scientifique non seulement pour l'avenir immédiat, mais également à plus longue échéance. Actuellement, la répartition se fait sur la base de chiffres déjà fixés, mais plus tard, cet instrument devra aussi servir à fixer les chiffres. La nécessité de constituer un groupe de travail est incontestée. Il est décidé de constituer un groupe de travail pour étudier le problème; l'Administration des finances y sera représentée, de même que la Division de la science et de la recherche. Les départements intéressés sont priés de désigner leurs délégués et d'en informer la Division de la science et de la recherche jusqu'à Noël. *fait 5.12.72*

#### Point 6

Le Directeur de l'Office de la protection de l'environnement a fait part de l'intérêt de cet office à la coordination au sein de l'administration dans le domaine des recherches sur l'environnement. M. Böhlen relève que le manque d'informations crée des problèmes: il y a beaucoup de projets de recherche dans ce domaine, ce qui entraîne le double emploi dans certains cas. Un entretien avec le Fonds national a permis d'arriver à ce que ce dernier annonce à l'avenir à l'Office de la protection de l'environnement tous les projets dont il a connaissance, mais la coordination n'est pas encore réalisée au sein de l'administration; l'enquête sur les études scientifiques dans l'administration peut elle aussi apporter certaines informations à ce sujet. Un groupe de travail pour la recherche sur l'environnement, placé sous la présidence du Prof. Tschumi, prévoit une enquête portant également sur la recherche qui se fait dans les universités et dans l'industrie; mais il est en dehors de l'administration et ne peut donc s'occuper de la coordination au sein de cette dernière. Le groupe de coordination inter-départemental pour la recherche sur l'environnement pourrait être chargé d'améliorer l'information et de garantir la coordination.

Le Président: Le groupe de coordination ad hoc a été créé en liaison avec les problèmes internationaux dans le domaine de la protection de l'environnement. Y a-t-il lieu de l'élargir pour tenir compte des besoins de coordination dans le domaine de la recherche au sein de l'administration, ou bien de constituer un nouveau groupe de travail distinct du premier, qui comprendrait aussi les représentants des services intéressés plus particulièrement par la recherche?

M. Vallotton se déclare en faveur de la seconde proposition: le mandat des deux groupes de travail est assez distinct pour ne pas les mélanger, pour le moment du moins.

M. Madöry abonde dans le même sens.

Le Président soulève le problème des relations avec le Fonds national: En plus des contacts isolés entre les services fédéraux et le Fonds national, on devrait s'efforcer de réaliser la coordination au sein de l'administration pour que cette dernière dans son ensemble soit l'interlocuteur du Fonds national et non seulement les services isolés. Le Fonds national a l'intention de présenter une nouvelle requête pour obtenir davantage de ressources à partir de 1975; ce serait une occasion de lui faire part des desiderata de l'administration en ce qui concerne l'information. Le nouveau groupe de travail aurait une fonction utile à remplir à cet égard aussi. Pour ce qui est de la préparation du groupe de travail, une proposition concrète sera présentée pour la prochaine fois par la Division de la science et de la recherche, qui prendra contact avec l'Office pour la protection de l'environnement; seuls des représentants des services de l'administration participeraient à ce nouveau groupe de travail, qui serait chargé uniquement d'assurer la coordination au sein de l'administration.

M. Kellerhals fait part de l'intérêt de la commission Allemann à collaborer à ce groupe de travail, qui devrait éventuellement prendre contact avec la Commission de recherche pour la santé du Fonds national. La Commission Allemann s'occupe en effet de projets qui touchent à ce domaine, dans lequel les interdépendances sont particulièrement étroites.

Le Président: C'est au nouveau groupe de travail à décider s'il veut prendre contact avec la Commission de recherche pour la santé du Fonds national; il faut procéder avec circonspection dans ce domaine.

#### Point 7

M. Kellerhals fait rapport sur la situation actuelle en ce qui concerne la nouvelle conception de l'encouragement à motivation économique de la recherche. Le Conseil de la science s'est prononcé au sujet du rapport présenté par la commission Allemann à ce sujet. Le rapport de la commission Cerletti, constituée à cet effet, a été approuvé en septembre par le Conseil de la science, ainsi que par la commission Allemann; au début octobre, il a été transmis au chef du Département de l'économie publique comme prise de position du Conseil de la science et le chef du Département de l'économie publique a écrit une lettre au Conseil de la science pour préciser son point de vue à ce sujet. Le Fonds national s'est également occupé intensivement de la chose; un groupe de travail composé de représentants du Département de l'économie publique, du Conseil de la science, du Fonds national et de la DSR a été constitué, qui est chargé de s'occuper de la réalisation institutionnelle des propositions contenues dans le rapport. La Commission Allemann propose



d'intégrer au Fonds national l'encouragement à motivation économique de la recherche; il faut tenir compte des intérêts de l'économie et accorder à cette dernière une participation. En ce qui concerne la procédure à suivre du point de vue juridique, il faut d'abord réviser la loi sur la préparation de la défense nationale économique, puis adapter l'ordonnance de cette loi, ainsi que réviser les statuts du Fonds national. Il faut espérer que l'on ira rapidement de l'avant et que les travaux pourront être terminés l'année prochaine encore.

Le Président remercie M. Kellerhals de son exposé.

### Point 8

M. Enzmann fait rapport sur les travaux du groupe de travail constitué dans le cadre de la proposition soumise lors de la dernière séance et complété par des représentants de la Centrale pour les questions d'organisation de l'administration fédérale et des deux grandes entreprises de régie, CFF et PTT. Trois séances ont déjà eu lieu; il s'est avéré non seulement que la coordination et l'échange d'informations font défaut lors de l'attribution de contrats de recherche, mais aussi qu'il y a, d'une manière générale, des lacunes dans la manière de conclure les contrats dans l'administration fédérale. Il a été décidé d'élaborer un "guide sur les modalités de contrat" (Wegleitung) qui donnerait des indications sur la procédure à suivre lorsque des services de l'administration concluent des contrats; sur proposition du contrôle des finances, il ne doit pas s'agir d'instructions ayant un caractère impératif, cela afin de préserver une certaine souplesse. Ce "guide", qui sera mis à disposition des différents services de l'administration, comprendra les documents suivants: 1) note explicative; 2) conditions générales ("Allgemeine Geschäftsbedingungen") avec commentaire; 3) vade-mecum (checklists); 4) répertoire des adresses de fonctionnaires compétents pour informations spécifiques; 5) documentation complémentaire. Différents services de l'administration (ZOB, EDMZ, Groupement de l'armement, Bureau pour la construction de logements) ont élaboré des "checklists" adaptées à leurs besoins spécifiques. Le groupe de travail a décidé de les rassembler et de les joindre avec un commentaire approprié aux "Allgemeine Geschäftsbedingungen"; ces documents doivent permettre aux responsables de préparer un contrat de façon à ce que tous les points essentiels y soient compris, avec une formulation appropriée, sans qu'il soit nécessaire de faire appel à un collaborateur juridique, sauf dans des cas exceptionnels. Le "guide" mis au point par le groupe de travail sera présenté au comité interdépartemental; celui-ci devra décider qui doit le publier.

Le Président: Ce document sera certainement utile. Le résultat des travaux du groupe de travail sera présenté et discuté ultérieurement.



### Point 9

M. Peter a présenté un document de travail concernant le groupe interdépartemental de surveillance de la participation suisse aux organisations internationales à caractère scientifique et technique.

M. Vallotton estime que certaines critiques que contient ce document sont injustes. S'il n'y a eu que peu de retombées dans le cas de l'ESRO, cela est dû au manque d'intérêt des industries; mais il y a un intérêt du côté de la science. Il est incontestable que des directives uniformes et un échange d'informations sont nécessaires, de même qu'une valorisation de la participation suisse. La tâche du groupe de travail devrait être de chercher à valoriser ce qui existe. En ce qui concerne le mandat du groupe de travail, il serait préférable de dire qu'il lui incombe de traiter "toutes les affaires des organisations internationales qui, en raison de leur importance et de leur portée, exigent un effort de coordination particulier". Un cas de ce genre est l'option entre les trois satellites d'application dont s'occupe l'ESRO, pour lequel un effort de coordination s'impose; cet effort ne peut pas être le fait d'un seul département. Pour ce qui est de l'uniformisation des procédures administratives, le Département politique s'efforce d'y parvenir. On aurait avantage à mettre sur pied des recommandations d'ordre général s'adressant à tous les membres d'une délégation. La coordination entre les délégations et le chef de délégation est quelque chose de très important.

M. Madöry souscrit aux propositions contenues dans le document en ce qui concerne la valorisation de la participation suisse; mais il est sceptique en ce qui concerne le domaine de cette participation: il est question des organisations internationales "de caractère scientifique ou technique" dans le document, mais il conviendrait de préciser qu'il ne s'agit que du domaine qui est de la compétence du comité. Une concentration plutôt qu'une extension du domaine dont aurait à s'occuper le groupe de travail est souhaitable.

M. Peter cite l'exemple des satellites d'application de l'ESRO: il s'agit de toute évidence d'un problème technique et non d'un problème scientifique. C'est pourquoi il a été jugé bon d'étendre le mandat du groupe de travail à ce genre de problèmes.

Le Président est d'accord avec M. Madöry: il conviendrait de préciser qu'il s'agit uniquement du domaine qui est de la compétence du comité interdépartemental. Celui-ci aurait à décider de cas en cas quelle organisation internationale entre dans le domaine de sa compétence. En accord avec ce qui est dit en page 3 du document, seules les questions générales seraient traitées par le groupe de travail. Pour ce qui est de l'ESRO, il s'agit d'une organisation <sup>origine</sup> de caractère scientifique; mais son caractère s'est modifié dans une mesure notable du fait de son extension au domaine des applications. On pourrait supprimer le mot "technique". Si nécessaire, le comité tracera lui-même les limites du champ d'activité du groupe de travail. Il serait indiqué de préciser dans le mandat de ce dernier que dans les cas douteux, il incombe au comité de prendre la décision.

M. Richard: L'administration des finances approuve la création du groupe de travail, mais émet des réserves en ce qui concerne le secrétariat permanent dont il est question dans le document. Elle est d'avis qu'il serait préférable de se passer de secrétariat permanent; le secrétariat pourrait être assuré par la Division de la science et de la recherche.

Le Président: Telle était bien l'intention de la division; aucune augmentation de personnel ne résultera de cette charge supplémentaire. Le comité décide en conséquence de constituer le groupe de travail conformément au mandat formulé. Celui-ci tiendra sa première séance dès que possible. Pour ce qui est de sa composition, la division de la science et de la recherche prendra contact avec les départements; ceux qui s'intéressent à collaborer au groupe de travail sont priés de désigner leurs représentants.

M. Hauri est d'avis qu'on devrait exclure du domaine d'activité du nouveau groupe de travail des organisations internationales telles que l'UIT.

#### Point 10

##### a) Relations avec le Fonds national

Le Président propose que les différents services de l'administration informent la Division de la science et de la recherche de leurs contacts avec le Fonds national, en lui envoyant une copie de leur lettre à celui-ci, de façon à ce qu'un service ait une vue d'ensemble des desiderata de l'administration relativement à l'information de la part du Fonds national.

Avec le rôle central que le Fonds national est destiné à assumer dans l'encouragement de la recherche du fait qu'il serait chargé de l'encouragement à motivation économique aussi bien que, selon toute vraisemblance, du moins en partie, de l'encouragement à motivation socio-politique, il y a lieu de se demander quelle forme on veut donner aux relations entre le Fonds national et l'administration, particulièrement pour ce qui est de l'échange d'information. Cette proposition est acceptée.

##### b) Liste des membres

Une liste des membres du groupe de travail chargé de la surveillance de la participation suisse aux organisations internationales sera envoyée aux membres du comité, avec le mandat de ce groupe de travail.

Fin de la séance: 11 h 15

Berne, le 12 décembre 1972

Fo/vf